

# **Nador : La section de l'AMDH dénonce une nouvelle restriction imposée par les autorités**

## **26.01.2023 Nador : La section de l'AMDH dénonce une nouvelle restriction imposée par les autorités**

La section Nador de l'Association marocaine des droits humains (AMHD) a dénoncé, cette semaine, une nouvelle restriction la touchant, imposée par les autorités locales. Dans un communiqué intitulé «Non à la confiscation de notre droit syndical par le ministère de l'Intérieur» parvenu à Yabiladi, l'ONG pointe «la continuité de la série de harcèlements et de siège» qui lui seraient imposés.

«Après le renouvellement du bureau de l'association conformément au règlement intérieur et aux lois de notre cadre des droits de l'Homme lors d'une assemblée générale électorale tenue le dimanche 15 janvier 2023, au siège de l'association et le dépôt de le dossier de renouvellement à l'annexe administrative numéro 1 à Nador, son responsable a refusé de recevoir notre dossier judiciaire les vendredi 20 janvier et mardi 24 janvier 2023», dénonce-t-elle. La section locale ajoute que le responsable «n'a fourni aucune justification légale, prétextant qu'il avait des instructions, selon sa déclaration».

Face à cette «violation flagrante et continue de notre droit, le bureau local de l'Association marocaine des droits humains à Nador exprime sa condamnation de la poursuite de la série de restrictions et de siège par les autorités locales contre la section à Nador depuis 2014», poursuit le communiqué. Celui-ci pointe «une violation flagrante à la liberté d'association stipulée dans les lois nationales et les traités internationaux, au premier rang desquels la loi réglementant la création des associations et le Pacte relatif aux droits civils et politiques, que le Maroc a ratifié».

«Nous affirmons notre attachement à notre droit à nous organiser, dans le cadre des lois nationales et des conventions internationales des droits de l'Homme, et notre détermination à nous engager dans toutes les mesures légales possibles pour faire face à ces restrictions imposées à la association par le ministère de l'intérieur et ses services régionaux à Nador. De telles pratiques, proscrites, ne pousseront les militantes et militants de l'association qu'à s'accrocher à leur cadre militant au service des principes des droits de l'Homme dans leur universalité et inclusivité», conclut le communiqué.

**Source**

:  
<https://www.yabiladi.com/articles/details/136367/nador-section-l-amdh-denonce-nouvelle.html>